

patrimoine entièrement étatique ; et la Sénégalaise des Eaux (SDE), chargée de l'exploitation et de la distribution, son actionnaire principal, Saur international (Groupe Bouygues, France), détient 50,5% du capital.

Concernant, l'énergie électrique c'est un dossier sensible qui a rencontré une forte opposition des syndicats. La privatisation de l'exploitation et de la distribution de l'électricité a été maintes fois repoussée, pour finalement aboutir en mars 1999 au profit du groupement franco-qubécois, Hydro Québec - International et Elyo, déclaré adjudicataire. Ce partenaire devait faire face à la demande en énergie électrique (on estime que la demande connaît une croissance d'au moins 5% par an au Sénégal) c'est la raison pour laquelle l'Etat sénégalais avait fait une dérogation à ses partenaires regroupés dans la Sénégalaise d'investissement (Hydroquébec et Elyo) en autorisant la SENELEC (Société National d'Electricité) à investir pour porter sa capacité de production à des niveaux permettant de faire face à la demande en énergie électrique, ce qui ne devait pas se faire car aux termes de la loi d'orientation de 1998 du secteur de l'Energie, la Senelec était exclue du segment de la production .

Mais les repreneurs n'ont jamais entrepris d'investissements pour satisfaire la demande, ce qui a créé la situation de pénurie d'énergie électrique et mené à la rupture. La privatisation du secteur de l'énergie électrique n'a pu résoudre la crise de l'énergie marquée par la forte baisse de l'offre de l'électricité. L'échec de cette

privatisation a été retentissant à cause du rôle de ce secteur dans le développement économique ; car c'est bien la pénurie d'électricité qui a été à l'origine du fléchissement du taux de croissance de l'année écoulée.

Un peu moins d'un an après l'échec de la première tentative de privatisation de la Senelec avec le consortium Elyo - Hydroquébec, les nouvelles autorités ont décidé de relancer le processus de cession de la société à des partenaires privés, mais en changeant fondamentalement les règles du jeu, pour mieux les séduire, en optant pour une concession intégrale de dix ans portant à la fois sur la production, le transport et la distribution. En outre, l'Etat a décidé de relever le niveau de participation du partenaire stratégique. La privatisation se réalisera à travers la vente de 51% des actions existantes à un partenaire stratégique disposant de solides compétences techniques et stratégiques. Le niveau de participation du partenaire stratégique était de 34% lors de la première opération de privatisation intervenue en 1999.

Avec les télécommunications, l'Etat sénégalais a cédé 42% du capital à la Société Nationale des Télécommunications (SONATEL) à France Câbles et Radio (FCR) filiale de France télécom. Sous la pression des bailleurs de fonds, l'Etat sénégalais a vendu une société nationale performante et évoluant dans des métiers d'avenir.

Il se pose en fait le problème sous-jacent mais jamais débattu publiquement de l'opportunité de la privatisation de la SONATEL. Pour certains secteurs, pas des moindres, l'Etat n'aurait pas dû vendre le plus beau bijou de famille de l'économie nationale : une société nationale bien gérée, bien équipée, au diapason des nouvelles technologies, dégageant d'année en année un chiffre d'affaire en hausse et un résultat bénéfique en croissance continue. La seule explication de la privatisation de la Sonatel est que c'était une conditionnalité des bailleurs de fonds pour qui l'Etat ne devrait plus être opérateur dans le champ économique. Ironie de l'histoire, France télécom, qui a acheté une bonne part du capital de la Sonatel (42%) est une entreprise publique française, leader sur son marché et première capitalisation boursière dans son pays, du moins jusqu'à une date récente.

Toutefois certains craignent que les monopoles privés ne se substituent à ce de l'Etat, le cas le plus illustrant est la Sonatel, un monopole qui empêche une véritable concurrence. La Sonatel possède la totalité du réseau téléphonique fixe du Sénégal. De par sa nature de société d'Etat dans le passé, elle fut responsable de la mise en place de la totalité du réseau téléphonique fixe du pays. Mais ce rôle de service public n'a pas survécu la privatisation. En se partageant les investissements de la Sonatel, l'Etat et France Télécom héritent de la totalité du réseau. Cependant la Sonatel, même privatisée, garde une position dominante dans le marché. Elle impose les règles, les prix et l'accès au réseau téléphonique national et international. Ce manque de diversité dans le choix des opérateurs force les Sénégalais à utiliser la Sonatel quel qu'en soient le prix et la qualité des services.

Elle a le monopole et ne peut pas faire face à ses obligations car se faire installer un téléphone fixe au pays relève parfois du parcours du combattant. Problème de logistique ou volonté affichée de limiter le réseau fixe beaucoup plus coûteux à installer ? La Sonatel ne nous dira jamais.

Il faut noter aussi que les secteurs comme la production de l'électricité vont être ouverts à la concurrence. Avec la Sones, le Sde paie des redevances. Une même philosophie deux logiques différentes. La première option est une aubaine pour le capital. La seconde est devenue un énorme risque pour un pays qui veut devenir un pays émergent.

En tout cas l'Etat doit trouver d'autres variantes aptes à consolider un capital national et à lui garantir des recettes importantes ; car jusqu'ici, avec les vagues de privatisations aucun progrès substantiel n'a été observé.

Une privatisation sans effets sociaux bénéfiques

Les bénéfiques records de la Sonatel ont fait beaucoup de bruit. On a parlé de surfacturation, de tarification trop chère au détriment de la clientèle. Malgré la performance de cette société le téléphone coûte toujours cher au Sénégal : raccordement et tarification. Il faudra aussi penser à élargir le réseau téléphonique. On sait que si ce n'est pour des raisons de service public, aucun opérateur téléphonique ne se serait donné la peine d'investir dans les zones rurales où il n'y a pratiquement pas d'espoir de rentabilité.

Concernant l'énergie, avec la dégradation persistante de la qualité et de la continuité de service, il sera très difficile d'atteindre l'objectif de 60% d'électrification urbaine et de 15% pour le monde rural.

La doctrine du " moins d'Etat, mieux d'Etat " a montré, surtout, ses limites dans le cuisant échec des privatisations du secteur agricole.

Avec la suppression précipitée, sans planification de la Sonagraines (Société responsable de la commercialisation de l'arachide), en lieu et place, l'Etat a mis en place ses 400 fameux opérateurs économiques triés sur le volet. Adoptant sans critique et sans résistance le libéralisme prôné par ses bailleurs, l'Etat a jeté un paysan démuni dans une autonomie d'action suicidaire et une compétition assassine, d'où une campagne agricole catastrophique.

Dans le domaine de l'éducation, la dégradation du système éducatif a amené certains des plus nantis à inscrire leurs enfants dans le privé ; on assiste à une privatisation de fait de l'école car il y a une volonté délibérée de démanteler l'école publique sénégalaise, le gouvernement obéit aux injonctions des institutions de Bretton Woods au détriment des solutions nationales qui passent par une mobilisation des fonds nationaux, ces fonds nationaux peuvent être mobilisés par des économies budgétaires effectuées grâce à une réduction du nombre des députés de l'Assemblée nationale et une diminution du train de vie de l'Etat de façon globale. Le principal syndicat des enseignants (SUDES) avait élaboré un dossier dans ce cadre et l'avait soumis au gouvernement après le constat que l'école actuelle se dégrade et, est en passe d'être en dessous du niveau de l'école coloniale. Il faut aussi noter la cherté de l'éducation, celle-ci n'est pas à la portée des bourses moyennes et pauvres.

A l'heure d'un premier bilan d'étapes, l'Etat a engrangé plusieurs milliards rapidement engloutis par ses besoins. Aucun résultat encourageant n'a été observé dans notre pays qui a pourtant appliqué des politiques d'ajustement structurel depuis la fin des années 80. Car la relance de l'investissement, objectif visé par le gouvernement à travers cette série de privatisations, n'a pas été atteint.

Le taux de croissance de 5% n'a pas entraîné de réelles créations d'emplois. Cela n'a pas non plus contribué à renverser une tendance assez forte, qui celle de la pauvreté. Les fruits de la croissance ne sont pas encore assez consistants pour profiter à tous.

**Association pour le Développement Économique Social Environnemental du Nord
(ADESEN)**

<adese@yahoo.com>